

## Des supports pour informer vos administrés durant toute l'opération

Afin de vous accompagner, GRDF a conçu un kit de communication personnalisable à l'en-tête de votre commune.

Ces supports à destination de vos administrés vous permettront de relayer des informations majeures (dates clés, interventions...) afin de les rassurer et de les informer au mieux.



Vos supports de communication sont prêts : connectez-vous sur  
**[changementdegaz.grdf.fr](https://changementdegaz.grdf.fr)**

Rubrique Collectivités Locales  
et téléchargez les fichiers  
selon vos besoins.



Vous pouvez également contacter  
votre interlocuteur privilégié



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Quel que soit votre fournisseur.

GRDF - Société Anonyme au capital de 1 835 695 000 euros - Siège social : 17 rue des Bretons, 93210 Saint-Denis - RCS Bobigny 444 786 511

01/2025 - Crédits photos : © Grégory Brandel - GRDF - Getty Images - Réalisation : TATANKA



CHANGEMENT  
DE GAZ

## Changement de gaz : votre commune est concernée



D'ici à 2028, les administrés du secteur de Maubeuge  
seront alimentés en gaz H.  
On vous explique tout !

# Le changement de gaz dans VOTRE COMMUNE : on vous dit tout et on vous accompagne



1

**Auto-inventaire en ligne**  
De mars 2025  
à juin 2025



2

**Inventaire à domicile**  
De juillet 2025  
à juillet 2026



3

**Réglage  
des équipements gaz**  
De décembre 2027  
à mars 2028



4

**Bascule en gaz H**  
Mars 2028  
pour votre commune



## Vos administrés sont accompagnés tout au long des démarches

Un courrier va être envoyé à vos concitoyens à partir du mois de février 2025 et jusqu'au mois de juin 2025 pour les informer de la mise en place des inventaires physiques.

- ▶ L'auto-inventaire en ligne des équipements gaz entre mars 2025 et juin 2025.

- ▶ Puis l'inventaire à domicile des équipements gaz si l'auto-inventaire n'est pas réalisé. Les partenaires désignés par GRDF interviennent entre juillet 2025 et juillet 2026 chez vos administrés.

- ▶ De décembre 2027 à mars 2028, les chauffagistes prennent rendez-vous avec vos administrés pour procéder aux réglages de leur(s) appareil(s).

- ▶ Puis en mars 2028 à lieu la bascule en gaz H.

Si toutefois, certains équipements gaz sont incompatibles au gaz H, tout a été prévu. GRDF adressera, à chaque client concerné, un courrier lui indiquant explicitement que l'appareil doit être remplacé. Il sera alors contacté par téléphone pour les démarches, y compris sur la mobilisation des aides financières mises en place par les pouvoirs publics.

## Bon à savoir

Il est important de rassurer vos administrés dès la mise en route des démarches afin d'éviter toute coupure de gaz. Vos administrés devront «accueillir» les professionnels du gaz mandatés par GRDF pour que ces derniers puissent intervenir lors de l'inventaire physique et lors de la phase de réglages des appareils gaz.

## Une opération en toute sérénité et gratuite

Les techniciens qui vont intervenir seront missionnés par GRDF et auront une ligne de conduite à suivre :

- ▶ s'identifier auprès de vos administrés
- ▶ L'agent doit présenter le logo de l'entreprise qui aura été communiqué dans le courrier GRDF. Il doit aussi présenter le logo GRDF. Il prend le temps de montrer son badge et sa lettre d'accréditation.
- ▶ procéder à l'inventaire ou aux réglages gratuitement
- ▶ ne pas proposer de services annexes ou vendre une quelconque prestation
- ▶ ne pas exiger les factures de gaz

Le changement de gaz n'engendre aucun frais ni aucun changement de contrat pour vos concitoyens. Les différentes étapes qui vont mener à la bascule en gaz H seront prises en charge par GRDF qui mandatera les prestataires et chauffagistes. GRDF sera le garant du bon déroulement des phases.

